

- NL Zone à usage de loisirs
- N Zone Naturelle
- Ni Zone Naturelle inondable PSS - EL2 - I2
- UA Zone Centres Anciens
- AU Zone d'urbanisation future
- AUa 1&2 Zone d'urbanisation future avec orientations d'aménagement
- AUi Zone d'urbanisation future à usage d'activité
- UB Zone d'urbanisation récente
- Ui Zone d'activité
- Uiv Zone d'activité autoroute
- A Zone agricole

- NL Zone à usage de loisirs
- N Zone Naturelle
- Ni Zone Naturelle inondable PSS - EL2 - I2
- UA Zone Centres Anciens
- AU Zone d'urbanisation future
- AUa 1&2 Zone d'urbanisation future avec orientations d'aménagement
- AUi Zone d'urbanisation future à usage d'activité
- UB Zone d'urbanisation récente
- Ui Zone d'activité
- Uiv Zone d'activité autoroute
- A Zone agricole

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de :
NERVIEUX

3.1



Plan Local d'Urbanisme Plan de Zonage

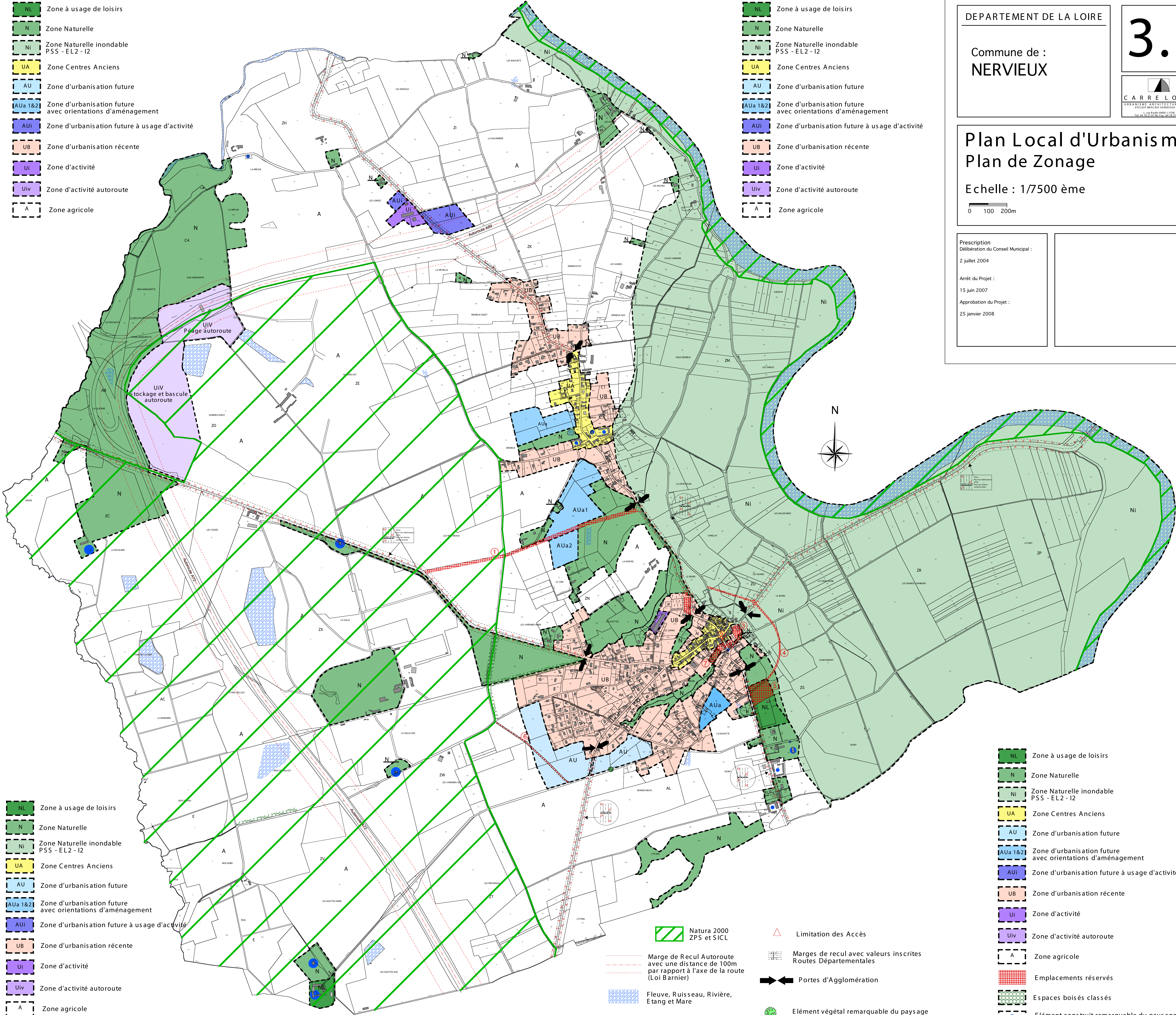
Echelle : 1/7500 ème

0 100 200m

Prescription
Délibération du Conseil Municipal :
2 juillet 2004

Arrêt du Projet :
15 juin 2007

Approbation du Projet :
25 janvier 2008



- NL Zone à usage de loisirs
- N Zone Naturelle
- Ni Zone Naturelle inondable PSS - EL2 - I2
- UA Zone Centres Anciens
- AU Zone d'urbanisation future
- AUa 1&2 Zone d'urbanisation future avec orientations d'aménagement
- AUi Zone d'urbanisation future à usage d'activité
- UB Zone d'urbanisation récente
- Ui Zone d'activité
- Uiv Zone d'activité autoroute
- A Zone agricole

Natura 2000
ZPS et SICL

Marge de Recul Autoroute
avec une distance de 100m
par rapport à l'axe de la route
(Loi Barnier)

Fleuve, Ruisseau, Rivière,
Etang et Mare

ZD Sections Cadastreales

Limitation des Accès

Marges de recul avec valeurs inscrites
Routes Départementales

Portes d'Agglomération

Elément végétal remarquable du paysage
selon l'article L 123.1.7° du Code de l'Urbanisme

- NL Zone à usage de loisirs
- N Zone Naturelle
- Ni Zone Naturelle inondable PSS - EL2 - I2
- UA Zone Centres Anciens
- AU Zone d'urbanisation future
- AUa 1&2 Zone d'urbanisation future avec orientations d'aménagement
- AUi Zone d'urbanisation future à usage d'activité
- UB Zone d'urbanisation récente
- Ui Zone d'activité
- Uiv Zone d'activité autoroute
- A Zone agricole

Emplacements réservés

Espaces boisés classés

Elément construit remarquable du paysage
selon l'article L 123.1.7° du Code de l'Urbanisme